

GROUPEMENT FONDE EN 1855

Paris le 20 février 2007

Le secrétaire de Section

à

**Madame Marie-Anne Bacot
Chef du Service Navigation de la Seine**

Madame la Directrice,

Veillez trouver ci-joint une motion concernant le coefficient de modulation géographique de l'Indemnité Spécifique de Service attribuée aux personnels des corps techniques pour ce qui concerne le Service de Navigation de la Seine.

En effet, le coefficient de 1,05 attribué au service nous semble peu attractif pour les agents souhaitant prendre un poste dans notre service, mais également peu représentatif de la volonté du développement de la voie d'eau, symbole affiché du développement durable dans les transports.

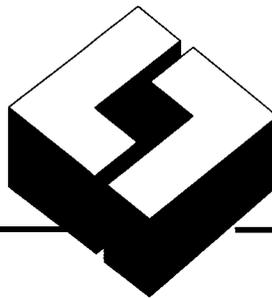
Je vous demande de bien vouloir mettre en oeuvre afin que notre demande légitime aboutisse.

Veillez agréer, Madame la directrice, l'expression de notre considération distinguée

Le représentant SNITPE du Service Navigation
de la Seine (section 475)

Daniel TOURNETTE

Copies : M le Secrétaire général du SNITPECT-FO
Mme la secrétaire de la Section SNPETULTEM-FO du SNS
M le secrétaire de la section SNPTATECT-FO du SNS



GROUPEMENT FONDE EN 1855

Motion Indemnité Spécifique de Service

Les ingénieurs des travaux publics de l'Etat du Service Navigation de la Seine,

Considérant la grande difficulté de recrutement, toujours grandissante, et la difficulté de pourvoir certains postes techniques au sein du Service Navigation de la Seine,

Considérant l'affichage par l'administration du coefficient de modulation géographique de l'Indemnité Spécifique de Service pour palier ce type de difficultés,

Considérant le coefficient de service égal à 1,10 des DDE et de la DRE d'Ile de France ainsi que les DIR Ile-de-France, DIR Est et DIR Nord-Ouest, services à vocation inter-régionale, oeuvrant sur le même territoire que le Service Navigation de la Seine,

Considérant la similitude entre les différentes résidences administratives des agents techniques du Service Navigation de la Seine et celles des services sus-citées,

Considérant que les réunions tenues par le Service, jusqu'à ce jour, n'ont pas permis la concertation,

RÉCLAMENT unanimement que le coefficient du Service Navigation de la Seine soit porté à 1,10 pour une application au calcul des ISS 2006.

EXIGENT, dès cette année, le rétablissement de la concertation locale par l'institution d'une réunion en préalable à la notification des coefficients de modulation individuels aux agents.

APPELLENT l'ensemble des agents du SNS des corps techniques et d'exploitations concernés par l'ISS à se joindre à leur revendication.

DEMANDENT au Bureau National du SNITPECT de relayer ces revendications légitimes auprès de la DGPA